

La force d'agir avec et pour les familles

Projet institutionnel
et stratégique - 2024-2029

SOMMAIRE

ÉDITO – LE MOT DU PRÉSIDENT	Page 3
Plus de 70 ans d’engagement au service des familles	
Un peu d’histoire	Page 4
Des valeurs	Page 5
4 missions pour agir	
Porte-parole officiel des familles	Page 6
Animateur du réseau associatif	Page 6
Réfèrent des réalités de vie des familles	Page 7
Porteur de services	Page 7
Les enjeux pour demain	
Les principaux enjeux	Page 8
Les orientations stratégiques 2024-2029	
Renforcer le mouvement familial	Page 10
Porter la voix des familles : les familles présentes dans les politiques publiques	Page 11
Développer et gérer des services aux familles et aux personnes vulnérables	Page 12
Les axes transversaux du projet	Page 13
CONCLUSION	Page 14

Le mot du Président

« Il n'y a pas de vent favorable pour celui qui ne sait où il va. »

Sénèque

« Il meurt lentement :

- celui qui devient esclave de l'habitude refaisant tous les jours les mêmes chemins,*
- celui qui ne change jamais de repère, ne se risque jamais à échanger la couleur de ses vêtements ou qui ne parle jamais à un inconnu. »*

Pablo Neruda

« Le secret du changement, c'est de concentrer toute son énergie, non pas à lutter contre le passé mais à construire l'avenir. »

Socrate

« L'Unaf, Union Nationale des Associations Familiales, n'appartient ni à une école de pensée, ni à un parti, ni à une église, ni même un mouvement familial. Elle appartient à toutes les familles, aux familles françaises et aux familles étrangères, qui vivent en France.

Ceux qui gèrent l'Unaf dans quelques fonctions que ce soit, sont comptables de leur attitude et de leurs actes devant les pouvoirs publics et devant les familles. »

Roger Burnel, Président de l'UNAF de 1976 à 1996

Toutes ces citations illustrent l'élaboration de ce projet institutionnel et stratégique couvrant la période 2024-2029. Il n'est pas une simple adaptation mais le fruit d'une approche différente dans son élaboration :

3

- Un bilan du précédent projet : point de situation au début de ce nouveau projet ;
- Une volonté de « co-construction » ;
- Une enquête ayant pour objectif de mesurer notre impact actuel et futur, menée auprès des bénévoles, salariés, associations adhérentes et associées ainsi qu'auprès d'organismes extérieurs ;
- La prise en compte des modifications de notre environnement, des évolutions des politiques publiques impactant les familles et de leur mise en œuvre au sein du département ;
- Un travail collaboratif salariés, bénévoles, associations familiales et partenaires ;
- Un cadre fixant le développement de nos services ;
- Une évaluation de l'impact de nos actions.

A vous d'évaluer la pertinence de ce projet, d'en mesurer son impact sur la vie des familles du Var et donc de contribuer à le développer. Mais d'ores et déjà je voudrais au nom de l'UDAF du Var dire :

Merci à tous ceux qui ont contribué à éclairer notre chemin.

Régis Lefebvre président de l'UDAF du Var

Plus de 70 ans d'engagement au service des familles

Un peu d'histoire

L'Union Nationale des Associations Familiales a été créée par l'ordonnance n°45-323 du 3 mars 1945, à l'initiative du Conseil National de la Résistance et sur décision du Gouvernement Provisoire de la République Française. Ce même texte créait également, au niveau départemental les UDAF - Unions Départementales des Associations Familiales.

C'est à l'initiative de M. Claude DURAND, industriel à Hyères, fondateur de la Caisse d'Allocations familiales, Président du Centre Départemental de Coordination et d'Action des Activités Familiales du Var, que l'UDAF du Var verra le jour le 7 mars 1946. Il existe alors dans le département 60 associations à caractère familial. Cinq d'entre elles adhèrent à l'UDAF à la création : la maison de la famille de Bandol, l'association familiale de Carnoules, de la Seyne, l'association familiale ouvrière, et la plus ancienne, créée en 1914, la ligue des familles toulonnaises (devenue association familiale de Toulon). Les actions de solidarité matérielle et morale prédominaient alors dans le cadre d'associations « pommes de terre ».

En 1975, une loi a permis la création d'un échelon régional pour permettre la représentation des familles à chacun des niveaux d'organisation de notre société : L'Etat, la Région et le Département. Elle a également élargi la notion de famille.

En 2013, la notion de famille a, une nouvelle fois, été adaptée dans le Code de l'action sociale et des familles. Elle reste actuellement décrite ainsi :

4

› Article L211-1

Modifié par LOI n°2013-404 du 17 mai 2013 - art. 15

Ont le caractère d'associations familiales au sens des dispositions du présent chapitre les associations déclarées librement créées dans le cadre de la loi du 1er juillet 1901, qui ont pour but essentiel la défense de l'ensemble des intérêts matériels et moraux, soit de toutes les familles, soit de certaines catégories d'entre elles et qui regroupent :

- des familles constituées par le mariage ou le pacte civil de solidarité et la filiation ;
- des couples mariés ou liés par un pacte civil de solidarité sans enfant ;
- toutes personnes physiques soit ayant charge légale d'enfants par filiation ou adoption, soit exerçant l'autorité parentale ou la tutelle sur un ou plusieurs enfants dont elles ont la charge effective et permanente.

L'adhésion des étrangers aux associations familiales est subordonnée à leur établissement régulier en France ainsi qu'à celui de tout ou partie des membres de leur famille dans des conditions qui seront fixées par voie réglementaire.

L'UNAF, les URAF, les UDAF et les mouvements familiaux constituent l'Institution Familiale, cadre légal permettant aux militants familiaux de défendre les intérêts matériels et moraux des familles en tant que telles, et constituant une instance de dialogue incontournable avec les pouvoirs publics.

Des valeurs

L'UDAF considère la **Famille comme un des piliers essentiels de la société**. La notion de « famille » est définie par un cadre juridique et nous nous y conformons au gré de son évolution ; il faut aujourd'hui parler des familles et non plus de la famille car il n'y a pas de modèle unique de famille mais une pluralité.

L'**universalisme** est la clef de voûte des positionnements du réseau. L'Udaf représente l'ensemble des familles, elle est neutre et apolitique.

A l'**écoute** des familles, son engagement défend des valeurs de **respect**, de **solidarité** et de **tolérance**. S'inscrivant dans un projet de société solidaire, l'UDAF s'attache à favoriser les conditions d'existence et de développement des familles. Elle les place systématiquement au centre de ses préoccupations et de son action en favorisant toutes les formes possibles de la citoyenneté.

Le **pluralisme** est une garantie d'**ouverture** et de **fonctionnement démocratique** dans une structure. L'Udaf repose sur un réseau de familles bénévoles engagées dans la gestion et l'animation d'associations familiales et de mouvements familiaux. Dans cette union d'associations, les différentes sensibilités peuvent se rencontrer, se parler et débattre dans un cadre organisé où l'échange et la confrontation participent à l'enrichissement mutuel et à une véritable coopération entre les acteurs.

La **construction commune** est un objectif permanent au-delà des différences dans les approches et les conceptions.

Son **engagement** s'inscrit au travers de ses membres militants et investis quotidiennement dans la gestion et l'animation des divers mouvements familiaux, représentés localement par les associations familiales. Cette valeur s'incarne par la prise en compte des conceptions différentes de la famille tout en créant des repères communs nécessaires à la mission de représentation et de défense des familles varoises. Cet engagement est également inhérent à l'exercice des missions assurées par les professionnels salariés de l'UDAF. Il est favorisé par une approche collaborative et participative.

L'**adaptabilité** : il est aujourd'hui primordial pour l'Udaf d'accompagner l'évolution de ses actions dans la mouvance des mutations profondes en valorisant l'innovation pour répondre au mieux aux nouveaux besoins observés des familles.

L'UDAF recherche le développement du lien social et souhaite proposer un accompagnement qui soit **bien traitant** et non stigmatisant au regard des familles et personnes confrontées à toutes formes de fragilité (économique / emploi, physique, psychique, aide à la dépendance, intégrité ...).

Ces valeurs induisent des comportements et des attitudes de la part de l'ensemble des acteurs de l'UDAF vis-à-vis de leurs interlocuteurs :

- L'**écoute** : la parole des familles et des personnes accompagnées par les services est prise en considération avec une volonté de dialogue et de concertation.
- La **confidentialité** : les administrateurs, représentants et salariés sont tenus à une obligation de confidentialité et de discrétion concernant la vie de l'UDAF ainsi que la vie des personnes et des familles accompagnées par les services.
- Le **pouvoir d'agir des personnes** : accompagner par l'approche du développement du Pouvoir d'Agir des Personnes et des Collectifs, pour rendre acteurs les bénéficiaires de la relation d'aide.
- La **bienveillance** : elle consiste en une approche respectueuse et se caractérise par une recherche permanente d'individualisation. Les cinq principes de la bienveillance sont la dignité, le respect, l'intimité, l'autonomie et la sécurité.
- L'**éthique** : elle émerge d'une réflexion collective associant une pluralité de points de vue sur des situations concrètes et singulières où entrent en contradiction des valeurs ou modalités d'intervention d'égale légitimité.

4 missions pour agir

La loi attribue 4 missions aux UDAF, on les retrouve à l'article L 211-3 du Code de l'action sociale et des familles :

L'union nationale et les unions départementales des associations familiales sont habilitées, sans préjudice de tous les droits et prérogatives pouvant résulter de leurs statuts, à :

1° Donner leur avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles ;

2° Représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles et notamment désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'Etat, la région, le département, la commune ;

3° Gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir leur confier la charge ;

4° Exercer devant toutes les juridictions, sans avoir à justifier d'un agrément ou d'une autorisation préalable de l'autorité publique, notamment de l'agrément prévu à l'article L. 621-1 du code de la consommation, l'action civile relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles, y compris pour les infractions prévues par l'article 227-24 du code pénal.

Chaque association familiale ou fédération d'associations familiales, dans la limite de ses statuts, conserve le droit de représenter auprès des pouvoirs publics les intérêts dont elle a assumé la charge.

Ces missions se déclinent selon le contexte local, dans le Var l'UDAF les exerce comme suit :

PORTE - PAROLE

REPRÉSENTER LES 300 000 FAMILLES DU VAR ET PRÉCONISER DES AMÉLIORATIONS DE LA POLITIQUE FAMILIALE

L'UDAF du Var intervient auprès des pouvoirs publics (parlementaires, conseil départemental, communes, intercommunalités) pour évaluer et co-construire les politiques en faveur des familles.

Elle représente et défend les familles dans près de 60 organismes départementaux, notamment :

PRESTATIONS DROITS DES FAMILLES

Caisse d'Allocations Familiales (CAF),
Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM),
Mutualité Sociale Agricole (MSA),
Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale (CCAS - CIAS)

PARENTALITÉ

Schémas départementaux des services aux familles,
Comité départemental de soutien à la parentalité,
Conseil de familles des pupilles....

LOGEMENT

Offices publics de l'habitat (OPH),
Commission de médiation DALO,
Commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX)...

SANTÉ

Etablissements de santé publics et privés,
Conseil territorial de santé,
Commission des usagers

ANIMATEUR DE RÉSEAU ASSOCIATIF

ANIMER, SOUTENIR ET DÉVELOPPER

L'Udaf du Var anime et soutient ses 33 associations familiales et ses 2 fédérations adhérentes.

Partout dans le département, ce maillage associatif permet aux familles de trouver des réponses à leurs besoins (parentalité, formation, santé, consommation...) et de s'engager pour les partager avec d'autres familles.

Dans le Var, ce sont près de 4500 familles qui adhèrent et bénéficient des services des associations familiales.

Au 31/12/2023.



RÉFÉRENT DES RÉALITÉS DE VIE DES FAMILLES

OBSERVER ET ANALYSER

L'UDAF du Var anime l'Observatoire des familles, des enquêtes sont menées auprès des familles pour observer et décrypter leurs attentes :

- >> 2018 : Familles avec 3 enfants ou plus,
- >> 2015 : Vacances et loisirs en famille,
- >> 2013 : Familles et prévention santé.

Elle s'appuie sur son réseau d'associations locales et départementales, ses représentants familiaux et ses services qui font remonter les réalités du terrain.

Au sein de l'UNAF, elle bénéficie d'une expertise nationale de la politique familiale et des réalités de vie des familles.

L'observatoire des familles a choisi comme thème pour **2022** « la conciliation vie familiale et vie professionnelle ».



Comment les familles du Var réussissent-elles à concilier leur vie familiale avec leur vie professionnelle ?
Quels sont leurs besoins et leurs aspirations ?

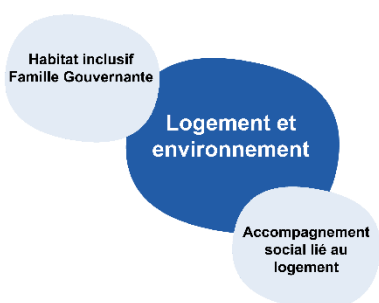
Enquête et rapport d'étude réalisés par "opinionway"

2022

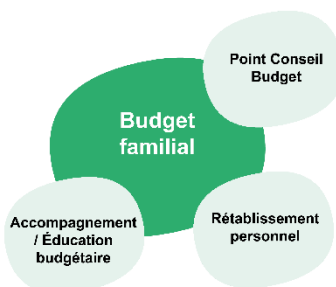
PORTEUR DE SERVICES

ACCOMPAGNER LES FAMILLES ET LES PERSONNES VULNÉRABLES

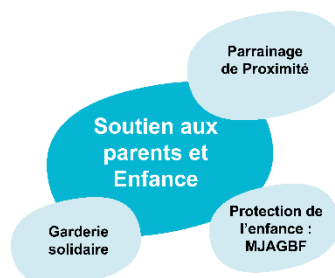
Être dans son logement



Maîtriser son budget



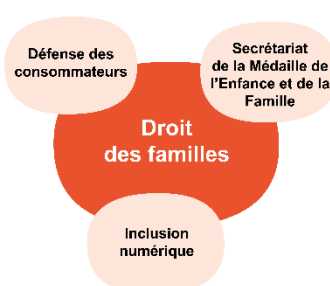
Être parent



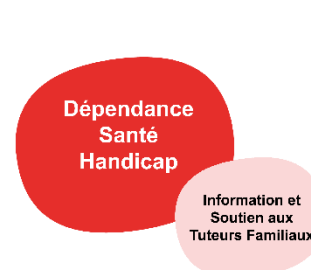
Être accompagné



Disposer de ses droits



Être aidant



Les enjeux pour demain

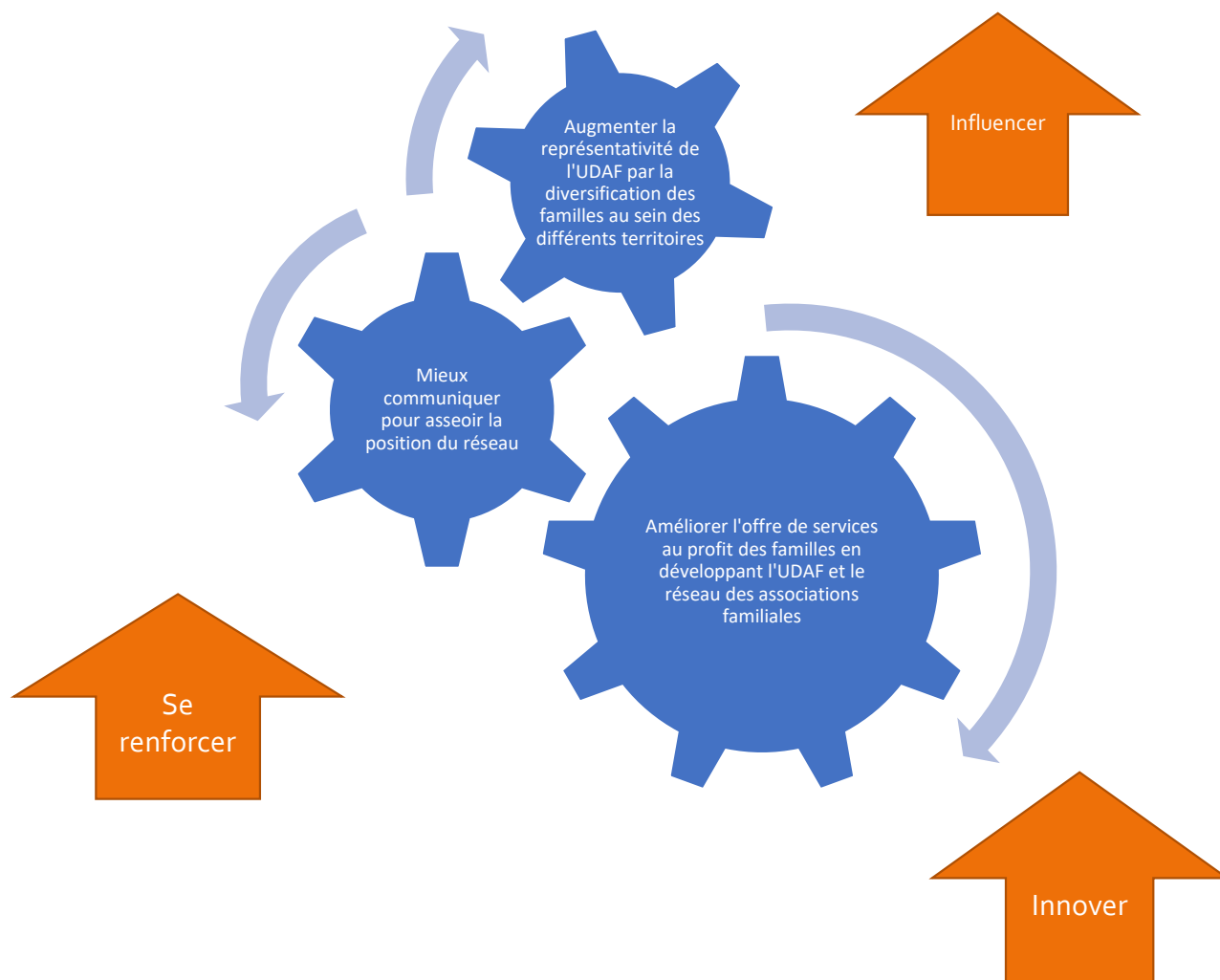
Principaux enjeux :

L'enjeu principal est la mise en **cohérence** des **besoins des familles** avec les apports de nos **représentants** et les **actions ou services de l'UDAF**.

Le **développement associatif** car les associations familiales sont la raison d'être de l'UDAF.

Améliorer la représentativité de l'UDAF par la diversification des familles au sein des différents territoires.

Affirmer l'identité, les valeurs et l'image de l'Institution familiale en cohérence et complémentarité avec les services.





Les orientations stratégiques 2024-2029

Axe 1 : Renforcer le mouvement familial

Les familles exercent leur pouvoir d'agir grâce à différents moyens. L'un d'eux est l'engagement bénévole dans une association. Cet engagement est la colonne vertébrale de notre union d'associations.

Le maillage territorial des associations familiales et de l'UDAF est essentiel pour que les familles bénéficient d'appui sur l'ensemble du territoire départemental.

L'UDAF a vocation à venir en appui et à s'appuyer sur un réseau diversifié et réparti sur le département.

- Objectifs opérationnels -

- Aller vers les familles et les associations pour faire connaître le mouvement familial et toutes ses composantes : (associations familiales, UDAF, URAF, UNAF, représentations des familles et services aux familles)
- Se situer au plus près des besoins en investissant des territoires où le mouvement familial est absent
- Animer le réseau des associations familiales du Var
- Engager une réflexion pour mettre en place une offre de services aux associations familiales adhérentes dans différents domaines : par exemple, comptabilité, soutien à la vie associative, communication, mise à disposition de locaux, ressources humaines, formation de bénévoles pour un accueil 1er niveau afin d'orienter les familles vers les dispositifs existants, sensibilisation à la mesure d'impact de leurs actions sur la situation des familles
- Poursuivre et renforcer les partenariats Associations familiales/UDAF et entre associations familiales pour mener des actions en commun.

Axe 2 : Porter la voix des familles : les familles présentes dans les politiques publiques

Le représentant, porte-parole des familles est avant tout un bénévole qui sera repéré ou se portera candidat pour représenter toutes les familles.

L'UDAF sollicite les associations familiales par un appel à candidatures du conseil d'administration qui désigne ou ratifie les représentations familiales.

Le choix des représentants est crucial, il s'accompagne de la signature de la charte d'engagement réciproque entre l'UDAF et le représentant.

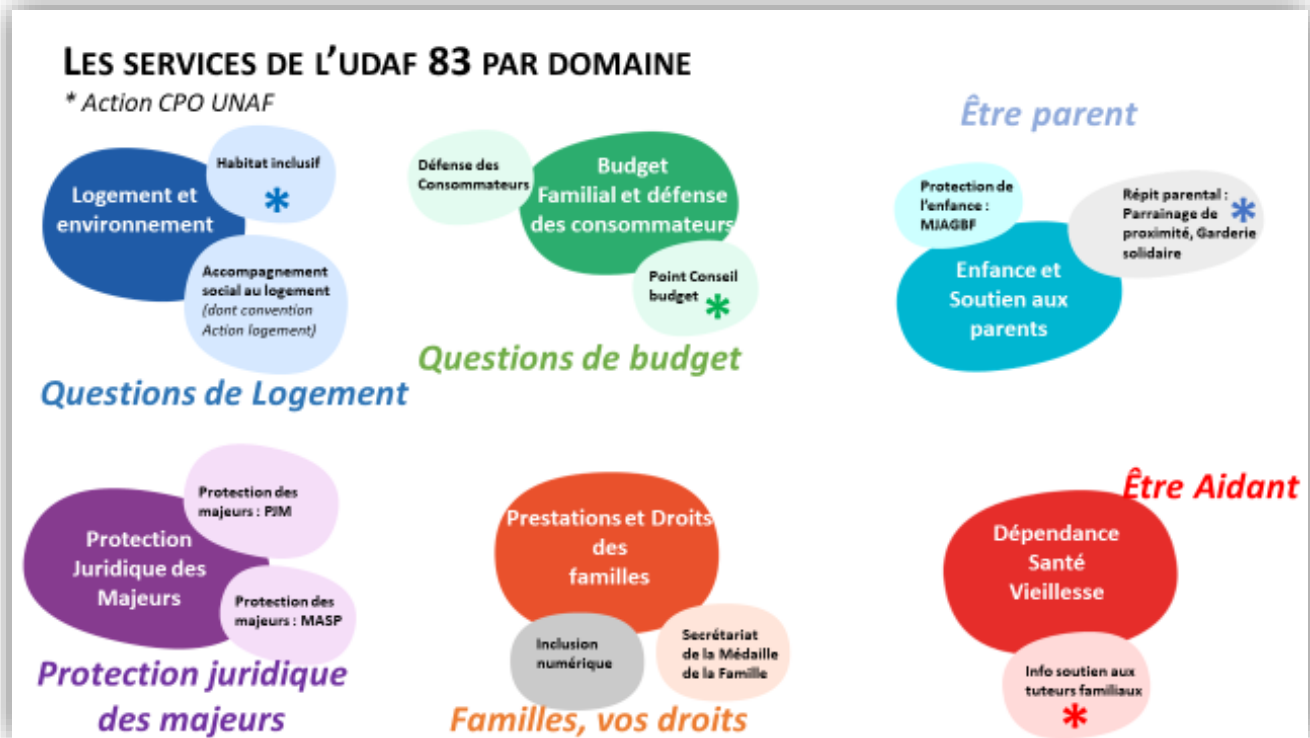
La représentation des familles est extrêmement variée. Depuis toujours, l'UDAF accompagne les représentants dans leur mission, mais le renforcement de cet accompagnement est primordial compte-tenu de la technicité nécessaire à une participation active et éclairée pour que les prises de position soient en adéquation avec les besoins des familles et les positions du réseau.

- Objectifs opérationnels -

- Communiquer au sujet de la mission de représentation :
 - Pour donner du sens à la mission,
 - Pour souligner l'importance de la représentation des familles auprès des associations familiales.
- Structurer les représentations comportant les thématiques importantes pour les familles
- Améliorer la qualité de la représentation :
 - Former et informer sur le contenu du périmètre de la représentation, les actions existantes dans le réseau (actions des associations familiales, actions et services UDAF, positions, ...)
 - Assurer une veille sur les besoins des familles en informant sur les documents existants (INSEE, DREETS, schémas territoriaux, diagnostic de territoires, analyse des besoins sociaux communaux ou intercommunaux, ...) et par des enquêtes et questionnaires aux familles.
- Assurer un meilleur suivi des représentations :
 - Sensibiliser les représentants sur l'intérêt des comptes rendus, et leur impact,
 - Organiser des échanges entre représentants et avec l'UDAF par thématiques
- Relayer les positions du réseau en matière de politique familiale auprès des décideurs de l'ensemble du département et selon les thématiques auprès des différentes parties prenantes.

Axe 3 : Développer et gérer des services aux familles et aux personnes vulnérables

L'engagement de tous salariés, bénévoles et partenaires et la capacité d'innovation de l'Udaf doit se matérialiser pour accueillir, informer et accompagner au mieux les familles et les personnes en situation de vulnérabilité dans leur quotidien. Les services proposés actuellement sont classés en 6 grands domaines.



12

- Moyens d'actions -

- S'appuyer sur un dispositif structuré d'amélioration continue de la qualité et développer le contrôle interne pour garantir l'efficacité de l'ensemble des services.
- En matière de développement d'activités ou de services, plusieurs critères prédomineront :
 - Les réponses aux besoins des familles et des personnes vulnérables :
 - En cohérence avec les services déjà développés par l'UDAF
 - En innovant pour être au plus près des besoins
 - En complément de l'action des partenaires.
 - La co-construction des réponses avec les acteurs dont les bénéficiaires potentiels :
 - Pour encourager le pouvoir d'agir des familles ou des personnes vulnérables,
 - Pour fédérer les énergies et les compétences autour des projets.
 - Des modèles économiques rentables s'appuyant sur des sources de financement diversifiées :
 - Pour garantir l'autonomie de l'UDAF.
 - Des actions partenariales avec priorité au réseau des associations familiales :
 - Pour mutualiser les compétences et/ou les moyens.

Les axes transversaux du projet

Le projet institutionnel de l'UDAF du Var qui accompagnera son développement durant les cinq prochaines années devra être un temps de consolidation de l'existant mais pas seulement :

Il est aussi la réaffirmation :

- D'une volonté forte de mieux appréhender les réalités familiales, afin de mieux défendre et accompagner les familles,
- De proposer aux familles des formes d'actions participatives (co-construction) pour encourager leur pouvoir d'agir,
- D'agir de manière éthique, en cohérence avec nos valeurs dans une gouvernance exemplaire, transparente et participative,
- De la volonté d'initier le développement de réflexions et d'actions s'inscrivant dans le réseau familial.

Articulé autour de 3 axes stratégiques importants, il comprend des axes transversaux qui animeront chacune des actions de l'UDAF.

Le concept « d'aller vers » :

- Ce projet institutionnel repose sur l'implantation de l'Udaf et son ambition de développer avec les associations et les partenaires des activités ouvertes sur des champs encore plus en adéquation avec les attentes et besoins des familles varoises.

13

Le pilotage des actions :

- La désignation de référents bénévoles (administrateurs) et salariés.
- La dynamisation des commissions d'études et de travail au sein du conseil d'administration
- La mesure de l'impact des actions sur la vie des familles

Le partenariat :

Afin de contribuer à la mise en œuvre d'une politique familiale globale, innovante et forte sur notre département, l'UDAF privilégie la conduite d'actions partenariales pour créer des synergies sur le territoire.

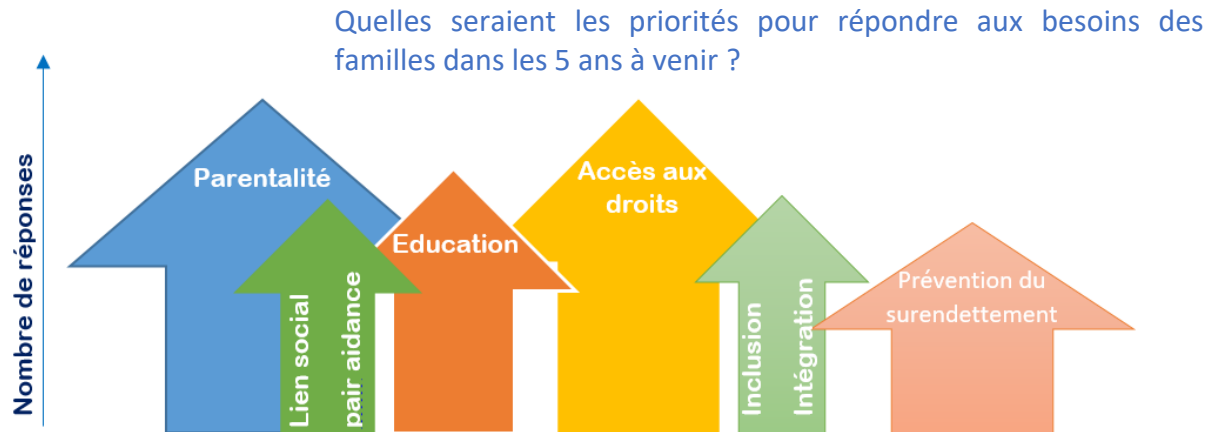
La communication :

La pertinence de l'Institution repose sur les liens entre les administrateurs, les associations, le réseau Unaf-Uraf-Udaf et les professionnels. Tous ces niveaux forment un écosystème où se fédère, s'articule, se complète l'action des bénévoles et des professionnels avec une même volonté de poursuivre l'engagement en faveur des familles et des personnes accompagnées.

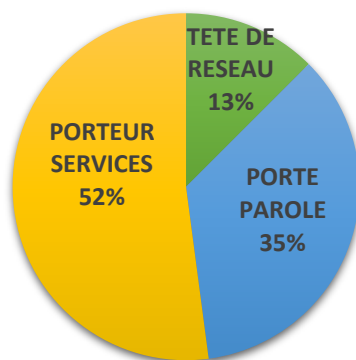
La communication externe devra permettre de situer ***l'UDAF comme un centre de ressources familiales*** où les familles, les associations familiales et les partenaires pourront trouver outre des services, une fonction d'observatoire et d'analyse plaçant l'UDAF comme lieu de débat et d'élaboration des réponses à apporter en co-portage avec les associations adhérentes et partenaires du territoire.

Conclusion

En janvier 2024, un questionnaire flash a été adressé à 287 destinataires et les réponses ont largement inspiré le projet.



D'autres questions s'intéressaient à l'image de l'UDAF : fonction principale et valeurs



Tout l'enjeu de cette démarche est de faire se rejoindre des pratiques et un cap pour l'avenir.

Le cap pour l'UDAF doit être la garantie pour les familles, les personnes vulnérables, les partenaires et les décideurs de trouver à l'UDAF un collectif de bénévoles et de professionnels avec des valeurs fortes et qui œuvrent chaque jour à Unir Dynamiser Accueillir et Fédérer autour des familles.

Ensemble, engageons-nous à l'accomplissement de ce projet pour le bien des familles.

« Que la stratégie soit belle est un fait, mais n'oubliez pas de regarder le résultat. »

Winston Churchill

Union Départementale des Associations Familiales du Var

15 rue Chaptal
83130 LA GARDE
CS 70585 – 83041 TOULON CEDEX 9

Tél. : 04.94.14.85.04/05
Mail : institution@udaf83.fr

Les antennes

186 rue Jean Aicard
83300 DRAGUIGNAN

Acticlub
1576 Chemin de la planquette
83130 LA GARDE

www.udaf83.fr



Suivez-nous

